

GOALBALL

Contacts

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT

Rémi GARRANGER

Tél. 06 66 51 67 23

r.garranger@handisport.org

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'Avenir, le goalball est ouvert aux classes suivantes :

Classifications officielles :

B 1 : correspond aux personnes ayant une Cécité Totale.

B 2 : correspond aux personnes ayant une Cécité Partielle.

B 3 : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère.

Classifications non-éligibles mais ouvertes aux JEUX DE L'AVENIR exclusivement :

DV NE : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère mais ne respectant pas le handicap minimum de la classe B3.

Handicap moteur : tout handicap moteur évoluant debout.

B1	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	Cécité totale Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaître une forme
B2	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	Cécité partielle Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30 ^{ème} au meilleur œil après correction Champ visuel ne dépassant pas 5°
B3	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	Cécité Légère Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10 ^{ème} au meilleur œil après correction Champ visuel ne dépassant pas 20°
DV NE	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	Cécité Légère Acuité visuelle dépassant 1/10 ^{ème} au meilleur œil après correction

		Champ visuel dépassant 20°
Handicap moteur	Tous profils de handicap moteur, évoluant debout	Avoir <u>les capacités motrices suffisantes</u> pour : - Pratiquer l'activité les yeux masqués - Effectuer des plonges latéralement - Attraper et envoyer un ballon avec force et précision.